

NOTICE D'INFORMATION

Indemnisation des jurys et remboursement des frais de déplacement

1 – LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Vous êtes intervenant « extérieur » (professionnel, personnels d'université ou d'autres académies, retraités)

➤ **Situation 1 : vous êtes intervenant extérieur convoqué pour la première fois par l'académie de Montpellier**

Vous devez - après avoir saisi et validé votre ou vos missions via l'application IMAG'IN- :

- compléter la fiche de renseignement que vous aurez au préalable téléchargée
- joindre :
 - o votre récapitulatif d'états de frais
 - o joindre RIB IBAN à vos noms et prénoms
 - o copie **lisible** de votre carte d'identité ou attestation de sécurité sociale
 - o copie **lisible** de votre carte vitale
 - o une feuille de paye
 - o attestation d'inscription au répertoire des métiers ou carte professionnelle recto verso pour les professionnels
 - o titre de pension pour les retraités
 - o attestation d'inscription à Pôle emploi pour les personnes sans emploi
 - o certificat de scolarité ou carte étudiant pour les étudiants

➤ **Situation 2 : vous êtes intervenant extérieur déjà indemnisé par le rectorat de Montpellier lors des deux années précédentes et vous avez déjà fourni tous les documents nécessaires à la création de votre dossier**

. Si votre situation a changé (travail, adresse, coordonnées bancaires...), vous devez - après avoir saisi et validé votre ou vos missions via l'application IMAG'IN- :

- adresser les nouvelles pièces correspondantes et joindre une nouvelle fiche de renseignement

. Si aucune modification depuis votre dernière indemnisation n'est intervenue, valider le plus rapidement possible vos indemnités et vos déplacements.

2 – ADRESSE DE RETOUR DES DOCUMENTS

Vous devez adresser vos pièces à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Montpellier
Direction académique des examens et concours
Précisez ici le bureau émetteur de la convocation et le nom du gestionnaire
(voir sur votre convocation en haut à gauche)
31 rue de l'université
CS 39004
34064 Montpellier cédex 2

exemple →

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
Direction académique des examens et concours
Bureau DAEC 3 – Mme X
31 rue de l'université
CS 39004
34064 Montpellier cédex 2